

N/REF : 13/05/2025 10H02 C:024888 I:34495

V/Email reçu le Mardi 13/05/2025 a 10H02

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

**23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE PASTEUR
3/5 AVENUE GENERAL CHAMPON
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 03 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 5 AV CHAMPON - GRENOBLE
MERCİ DE PRENDRE CONTACT AVEC
- MME POUCHOT TÉL. : 06 24 98 41 97 (6EME ÉTAGE)
- M. CORDIER TÉL. : 06 08 93 41 83 (8EME ÉTAGE)
- MME BILLON-TYRARD TÉL. : 06 76 91 78 88 (7EME ÉTAGE).

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE COLONNE CUISINE COTE DROIT
Donneur d'ordre : Mme J LESCENE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 15/05/2025 A 09H45
CURAGE COLONNE CUISINE COTE DROIT DEPUIS LE PIED DE CHUTE DANS LA CAVE
JUSQU'AU 6EME ETAGE
OBSERVATION : PREVOIR DE TERMINER LE CURAGE AVEC ACCES AU
LOGEMENT DU 7EME ETAGE CHEZ MME BILLON
PRESENCE D'UN BOUCHON EN PVC A L'INTERIEUR DE LA CUISINE

LE 23/05/2025 A 13H00
CURAGE COLONNE CUISINE DEPUIS LA TRAPPE AU 6EME ETAGE

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 02/06/25 a 12H56 Mme J LESCENE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	5	180,44	541,32
3,00	H(s)2ème personnel	5	57,34	172,02
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	6	0,01	0,01
1,00	Ff déplacement sans intervention	7	0,01	0,01
TOTAL H.T.				713,36
T.V.A. a 10,00%				71,33
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>784,69</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN